

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SNOW 2-C

## Section 1. Identification

**Identificateur de produit** : SNOW 2-C  
**Code du produit** : 301468175195  
**Autres moyens d'identification** : Non disponible.  
**Type de produit** : Liquide.

### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

| Utilisations identifiées                         |        |
|--------------------------------------------------|--------|
| Produits de consommation: Huile de Lubrification |        |
| Utilisations non recommandées                    | Raison |
| Aucun connu.                                     |        |

**Données relatives au fournisseur** : Calumet Branded Products, LLC  
2780 Waterfront Pkwy E. Drive Suite 200  
Indianapolis, IN 46214  
USA  
Technical Services:317-328-5660

**24hr. CHEMTREC** : 24 hr. CHEMTREC 1-800-424-9300 / International 1-703-527-3887  
**1-800-424-9300 /**  
**International 1-703-527-3887**

## Section 2. Identification des dangers

**Classement de la substance ou du mélange** : IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A  
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** : Attention  
**Mentions de danger** : Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

### Conseils de prudence

**Généralités** : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Prévention** : Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation.

**Intervention** : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

**Stockage** : Non applicable.

## Section 2. Identification des dangers

- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Éléments d'une étiquette complémentaire** : Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue: 11 %

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

- Substance/préparation** : Mélange
- Autres moyens d'identification** : Non disponible.

| Nom des ingrédients                                                 | % (p/p) | Numéro CAS  |
|---------------------------------------------------------------------|---------|-------------|
| Dec-1-ène, trimères, hydrogénés                                     | 15 - 40 | 157707-86-3 |
| Isooctadecanoic acid, reaction products with tetraethylenepentamine | 7 - 13  | 68784-17-8  |
| Distillates (petroleum), hydrotreated light                         | 5 - 10  | 64742-47-8  |
| Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic              | 1 - 5   | 64742-54-7  |
| Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic           | 1 - 5   | 64742-65-0  |

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré,

## Section 4. Premiers soins

comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

- Dangers spécifiques du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
oxydes de soufre

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

## Section 7. Manutention et stockage

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients                                       | Limites d'exposition                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Distillates (petroleum), hydrotreated light               | <b>CA British Columbia Provincial (Canada, 1/2020). Absorbé par la peau.</b><br>TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> , (as total hydrocarbon vapour) 8 heures.                           |
|                                                           | <b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). Absorbé par la peau.</b><br>8 hrs OEL: 200 mg/m <sup>3</sup> , (as total hydrocarbon vapour) 8 heures.                              |
|                                                           | <b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). Absorbé par la peau.</b><br>TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> , (as total hydrocarbon vapour) 8 heures.                                    |
| Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic    | <b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).</b><br>8 hrs OEL: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Brouillard<br>15 min OEL: 10 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Brouillard |
|                                                           | <b>CA Québec Provincial (Canada, 7/2019).</b><br>VEMP: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: brouillards<br>VECD: 10 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. Forme: brouillards           |
| Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic | <b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).</b><br>8 hrs OEL: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Brouillard<br>15 min OEL: 10 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Brouillard |
|                                                           | <b>CA Québec Provincial (Canada, 7/2019).</b><br>VEMP: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: brouillards<br>VECD: 10 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. Forme: brouillards           |

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

**Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

**Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

**Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

### Protection de la peau

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Incolore à jaune pâle.
- Odeur** : Non disponible.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion** : Non disponible.
- Point d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Vase clos: 129°C (264.2°F)
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solides et gaz)** : Non disponible.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)** : Non disponible.
- Tension de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Densité relative** : Non disponible.
- Solubilité** : Non disponible.
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non disponible.
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.
- Température de décomposition** : Non disponible.
- Viscosité** : Cinématique (40°C (104°F)): 0.475 cm<sup>2</sup>/s (47.5 cSt)

## Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matériaux incompatibles** : Aucune donnée spécifique.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient                                                                                                                                                                                                                                            | Résultat                           | Espèces | Dosage      | Exposition |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|---------|-------------|------------|
| Dec-1-ène, trimères, hydrogénés<br>Isooctadecanoic acid, reaction products with tetraethylenepentamine<br>Distillates (petroleum), hydrotreated light<br>Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic<br>Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic | DL50 Orale                         | Rat     | >2000 mg/kg | -          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                              | DL50 Orale                         | Rat     | >5 g/kg     | -          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                              | DL50 Cutané                        | Lapin   | >2000 mg/kg | -          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                              | DL50 Orale                         | Rat     | >5000 mg/kg | -          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                              | CL50 Inhalation Poussière et buées | Rat     | >5.53 mg/l  | 4 heures   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                              | DL50 Cutané                        | Lapin   | >2000 mg/kg | -          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                              | DL50 Orale                         | Rat     | >5000 mg/kg | -          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                              | CL50 Inhalation Poussière et buées | Rat     | >5.53 mg/l  | 4 heures   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                              | DL50 Cutané                        | Lapin   | >2000 mg/kg | -          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                              | DL50 Orale                         | Rat     | >5000 mg/kg | -          |

#### Irritation/Corrosion

Non disponible.

#### Sensibilisation

Non disponible.

#### Mutagénicité

Non disponible.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### Tératogénicité

Non disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.



## Section 11. Données toxicologiques

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

| Nom                                                                                                                                      | Résultat                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Déc-1-ène, trimères, hydrogénés<br>Distillates (pétroleum), hydrotreated light<br>Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy paraffinic | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1<br>DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1<br>DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
     douleur ou irritation  
     larmoiement  
     rougeur  
**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.  
**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
     irritation  
     rougeur  
**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.  
**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.  
**Effets différés possibles** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

**Généralités** : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.  
**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë



## Section 11. Données toxicologiques

| Nom du produit ou de l'ingrédient                         | Orale (mg/kg) | Cutané (mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|-----------------------------------------------------------|---------------|----------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------|
| SNOW 2-C                                                  | 8011          | 9240           | N/A                    | N/A                         | N/A                                           |
| Dec-1-ène, trimères, hydrogénés                           | 2500          | N/A            | N/A                    | N/A                         | N/A                                           |
| Distillates (petroleum), hydrotreated light               | N/A           | 2500           | N/A                    | N/A                         | N/A                                           |
| Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic    | N/A           | 2500           | N/A                    | N/A                         | N/A                                           |
| Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic | N/A           | 2500           | N/A                    | N/A                         | N/A                                           |

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient                                   | Résultat                        | Espèces | Exposition |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------|------------|
| Isooctadecanoic acid, reaction products with tetraethylenepentamine | CE50 94 mg/l                    | Algues  | 4 jours    |
|                                                                     | CE50 >10000 mg/l                | Daphnie | 2 jours    |
|                                                                     | CL50 >1000 mg/l                 | Poisson | 4 jours    |
|                                                                     | NOEC 23 mg/l                    | Algues  | 4 jours    |
|                                                                     | NOEC >10 mg/l                   | Daphnie | 21 jours   |
| Distillates (petroleum), hydrotreated light                         | Aiguë CE50 >1000 mg/l           | Algues  | 72 heures  |
|                                                                     | Aiguë CL50 >1000 mg/l Eau douce | Daphnie | 48 heures  |
| Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic              | Aiguë CE50 >100 mg/l            | Algues  | 72 heures  |
|                                                                     | Aiguë CE50 >100 mg/l            | Daphnie | 48 heures  |
|                                                                     | Aiguë CL50 >100 mg/l            | Poisson | 96 heures  |
|                                                                     | Chronique NOEL >1 mg/l          | Daphnie | 21 jours   |
| Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic           | Aiguë CE50 >100 mg/l            | Algues  | 72 heures  |
|                                                                     | Aiguë CE50 >100 mg/l            | Daphnie | 48 heures  |
|                                                                     | Aiguë CL50 >100 mg/l            | Poisson | 96 heures  |
|                                                                     | Chronique NOEL >1 mg/l          | Daphnie | 21 jours   |

### Persistance et dégradation

| Nom du produit ou de l'ingrédient                                   | Test                                                                          | Résultat                     | Dosage | Inoculum |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|--------|----------|
| Isooctadecanoic acid, reaction products with tetraethylenepentamine | OECD 301B<br>Biodégradabilité facile - Essai de dégagement de CO <sub>2</sub> | 4.5 % - 28 jours             | -      | -        |
| Distillates (petroleum), hydrotreated light                         | OECD 301F<br>Biodégradabilité facile - Essai de respirométrie manométrique    | 69 % - Facilement - 28 jours | -      | -        |

## Section 12. Données écologiques

| Nom du produit ou de l'ingrédient                                   | Demi-vie aquatique | Photolyse | Biodégradabilité |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------|------------------|
| Dec-1-ène, trimères, hydrogénés                                     | -                  | -         | Non facilement   |
| Isooctadecanoic acid, reaction products with tetraethylenepentamine | -                  | -         | Non facilement   |
| Distillates (petroleum), hydrotreated light                         | -                  | -         | Facilement       |
| Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic              | -                  | -         | Inhérent         |

### Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient                         | LogK <sub>ow</sub> | FBC | Potentiel |
|-----------------------------------------------------------|--------------------|-----|-----------|
| Dec-1-ène, trimères, hydrogénés                           | >6.5               | -   | élevée    |
| Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic    | >6                 | -   | élevée    |
| Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic | 2 à 6              | -   | élevée    |

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

|                   | Classification pour le DOT | Classification pour le TMD | IMDG            | IATA            |
|-------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Numéro ONU</b> | Non réglementé.            | Non réglementé.            | Non réglementé. | Non réglementé. |

## Section 14. Informations relatives au transport

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: distillats de pétrole (fraction légère hydrotraîtée)

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

### Liste d'inventaire

**Australie** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Chine** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Europe** : Un composant au moins n'est pas répertorié dans le EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes), mais de tels composants figurent tous dans la ELINCS (Liste européenne des substances chimiques notifiées). Prière de contacter votre fournisseur pour un complément d'information sur l'état d'inventaire de cette substance.

**Japon** : **Inventaire du Japon (ENCS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus. **Inventaire japonais (ISHL)**: Indéterminé.

**Nouvelle-Zélande** :  Un composant au moins n'est pas répertorié.

**Philippines** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**République de Corée** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Taïwan** : Indéterminé.

**Thaïlande** : Indéterminé.

**Turquie** : Indéterminé.

**États-Unis** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Viêt-Nam** : Indéterminé.

## Section 16. Autres informations

### Historique

**Date d'édition/Date de révision** : 02/26/2021

**Version** : 3.01

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- RPD = Règlement sur les produits dangereux
- IATA = Association internationale du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible

## Section 16. Autres informations

SGG = Groupe de séparation  
NU = Nations Unies

### Procédure utilisée pour préparer la classification

| Classification                        | Justification   |
|---------------------------------------|-----------------|
| IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2      | Jugement expert |
| IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A    | Jugement expert |
| SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 | Jugement expert |

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.